

Montréal, le 24 septembre 2021

Par courrier électronique (SDÉ)

M^e Pierre-Olivier Charlebois
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3700
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Objet : Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel
Dossier : R-4141-2020

Maître Charlebois,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance d'aujourd'hui par laquelle vous requérez un délai supplémentaire pour permettre à l'ADEQ de répondre aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants dans le dossier mentionné en titre

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à l'ADEQ un délai supplémentaire pour le dépôt de ses réponses **jusqu'au 27 septembre 2021 à 16h.**

Veillez agréer, Maître Charlebois, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl